



Précisions sur les critères d'attribution d'options de souscription ou d'actions de performance

Ingenico précise qu'il entend s'appuyer sur les résolutions 21 et 22 qui sont proposées à l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2013 pour poursuivre sa politique d'attribution de stock-options ou d'actions de performance détaillée dans son Document de Référence 2012.

L'objectif consiste notamment à associer et fidéliser dans la durée ses dirigeants et salariés clés au déploiement de son plan stratégique 2016 notamment dans le cadre de plans de fidélisation d'équipes dirigeantes de sociétés récemment acquises. Ce plan s'inscrit dans la continuité des conditions appliquées dans le passé : condition de présence, réalisation d'au moins 2 critères de performance (interne et externe) mesurés sur une période d'au moins deux ans et applicables notamment aux membres du comité de direction. Le Groupe rappelle que les objectifs 2016 sont principalement : un chiffre d'affaires supérieur à €1,8 milliard et marge EBITDA supérieure à 20% contre €1,2 milliard et 18,5% publiés en 2012.

Ingenico précise les points suivants relatifs à sa politique d'attribution de stock-options ou d'actions de performance détaillée dans son Document de Référence 2012 :

- les attributions d'options ou d'actions de performance au bénéfice des membres du comité de direction sont conditionnées à la présence et à la réalisation de critères de performance ;
- lesdits critères de performance sont évalués à l'issue de la période d'attribution d'un minimum de 2 ans avec un niveau d'atteinte progressif allant de 0 à 100 % ;
- lesdits critères de performance reposent sur des éléments internes liés à la performance financière et opérationnelle du groupe, mais également externes, avec la performance relative du cours de bourse de la Société comparée à celle du SBF 120.

Ainsi, Ingenico rappelle qu'un premier plan de co-investissement a été mis en place en 2010 reposant sur les critères suivants :

- (i) **un EBITDA cible à €178 millions en 2011** - représentant une progression de 50% par rapport à l'EBITDA pro forma 2009 - pour obtenir 100% de l'attribution : soit 5 actions gratuites pour 1 action investie, avec un séquençement tous les €3 millions jusqu'à €166 millions, seuil en deçà duquel aucune action gratuite ne serait attribuée.
- (ii) **une surperformance cible de 10% du cours de bourse de la Société comparé au SBF 120** pour obtenir 100% de l'attribution : soit 2 actions gratuites pour 1 action investie, étant précisé qu'une surperformance inférieure à 5% ne donnerait pas lieu à une attribution d'action gratuite. Le calcul a été réalisé sur la base de la moyenne des 30 cours de bourse précédents le 31 décembre 2009 et celle des 30 cours de bourse précédents le 15 avril 2012.

La performance réalisée constatée par le conseil d'administration est la suivante :

- EBITDA 2011 : €184 millions, soit 3% au-delà de la cible ;
- Surperformance du cours de bourse Ingenico / SBF120.

L'investissement individuel dans des actions de la Société pouvant aller jusqu'à 80 000 euros et compte tenu du niveau d'atteinte des critères de performance mentionnés précédemment, 462 366 actions ont été attribuées définitivement au profit de dirigeants du Groupe, soit 7 actions gratuites pour 1 investie conformément aux conditions prévues au dit plan.

Poursuivant cette démarche initiée en 2010, et sur la recommandation du Comité des rémunérations, nominations et gouvernance, le Conseil d'administration a arrêté en 2012, les dispositions de deux plans d'attribution d'actions de performance :

- **le premier plan** concerne des cadres dirigeants du Groupe comprenant le comité de direction. Il est constitué d'un investissement individuel dans des actions de la Société pouvant aller jusqu'à 80 000 euros, auquel est associé l'attribution gratuite d'un maximum de huit actions selon les mêmes critères précédemment cités, avec une part plus importante dédiée au critère externe.
 - (i) **un EBITDA cible (hors Ogone) en progression de plus de 20% en 2013** par rapport à 2011 pour obtenir 100% de l'attribution : soit 4 actions gratuites pour 1 action investie. Aucune action de performance ne sera attribuée en deçà de 12,5% de progression.
 - (ii) **une surperformance cible de 15% du cours de bourse de la Société comparé au SBF 120** pour obtenir 100% de l'attribution : soit 4 actions gratuites pour 1 action investie, étant précisé qu'une surperformance inférieure à 5% ne donnerait pas lieu à une attribution d'action gratuite. Le calcul est réalisé sur la base de la moyenne des 30 cours de bourse précédent le 31 décembre 2011 et celle des 30 cours de bourse précédent le 15 mai 2014.
- **le second plan** concerne des managers et salariés de l'encadrement intermédiaire et porte sur l'attribution d'actions de performance dont l'attribution définitive est conditionnée d'une part à un critère de présence, et d'autre part à un critère de performance relatif au niveau de l'EBITDA du Groupe au 31 décembre 2013.